

aquatreat®

Fine chemicals for water treatment

Industrial zone B 122 - Nieuwlandlaan 15
B-3200 Aarschot – BELGIUM
Tel. +32.16.56.21.21 - Fax. +32.16.56.01.66
E-mail: aquatreat@aquatreat.be
Website URL: <http://www.aquatreat.be>

aquatreat® 605

Notice technique

GENERALITES

- AQUATREAT 605 est un produit liquide, utilisé pour le traitement des eaux de chaudières.
- AQUATREAT 605 maîtrise la corrosion et la formation de dépôts dans les chaudières.
- AQUATREAT 605 contient des polyphosphates, des dispersants et un anti-mousse.

CARACTERISTIQUES

Aspect : liquide jaunâtre
pH : $4.3 \pm 1,0$
Densité : $1,23 \pm 0,02$
Solubilité dans l'eau : infinie

MODE D'EMPLOI ET DOSAGE

AQUATREAT 605 est injecté tel quel ou en solution diluée dans l'eau d'appoint de la chaudière ou directement dans la chaudière. AQUATREAT 605 peut être utilisé avec d'autres produits de traitement. Le dosage d'AQUATREAT 605 est calculé de façon à maintenir un excès en phosphates de 40 à 80 mg/l en PO₄, ou selon les préconisations du constructeur de la chaudière.

EMBALLAGE

Bidons et fûts en polyéthylène de 22 ou 220 litres ou containers de 1000 litres.

MANIPULATION

AQUATREAT 605 est très peu toxique. En cas de contact avec la peau ou les yeux, rincer abondamment à l'eau. La vapeur produite par une chaudière traitée avec AQUATREAT 605 peut être utilisée en industrie alimentaire.

Tous les renseignements cités ici sont conformes à notre connaissance et à l'ensemble des informations dont nous disposons. Aucune indication, composition ou application décrite n'a pour but de violer les brevets existants. Rien de ceci ne peut être copié et/ou dupliqué.

Les indications d'emploi figurant sur nos notices et étiquettes ne constituent pas des règles absolues, mais des recommandations générales qui doivent être adaptées au cas particulier de tout traitement, en raison des nombreux facteurs qui influent.

Nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats et conséquences de cette adaptation en dehors de notre contrôle. Notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de formulations contrôlées, légalement autorisées à la vente et conformes à leurs spécifications.
